



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SOUS EMBARGO JUSQU'AU 05/02/2024 8H**

Paris, le 5/02/2024

### **Léko est réagrégé et annonce de fortes ambitions pour 2024**

*Léko, éco-organisme agréé par l'État pour la gestion des emballages ménagers, a vu son agrément renouvelé et étendu pour 2024. Son chiffre d'affaires a plus que doublé en 2023, et son nombre d'adhérents a continué de progresser. Conformément à ses engagements et son travail étroit avec les collectivités 13 d'entre elles, représentant 1,3 M d'habitants contractualisent directement avec Léko en 2024. Fort de ces bons résultats, l'éco-organisme nourrit de fortes ambitions en ce début d'année. Au-delà de la poursuite de son déploiement auprès des acteurs de la filière, il souhaite se positionner comme le nouvel acteur de référence pour la prévention, le tri, le réemploi et le recyclage des emballages auprès du grand public. Une nouvelle campagne percutante est lancée début février sur les réseaux sociaux pour inciter et expliquer aux Français comment adopter les bons gestes au quotidien !*

Le 27 décembre 2023, l'éco-organisme Léko a vu son agrément renouvelé par les pouvoirs publics après que la CIFREP (Commission Inter-Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs) sur la filière désormais fusionnée des emballages ménagers et des papiers graphiques ait largement voté en faveur de ce renouvellement. Celui-ci vient confirmer et amplifier l'**excellente dynamique de développement de Léko** : l'éco-organisme a convaincu 12 000 nouveaux adhérents en 2023, et en compte aujourd'hui plus de **70 000 au total**. Son **chiffre d'affaires**, en parallèle, a presque doublé au cours de cette année, passant de **13M€ à 26M€ (données provisoires)**

Tout au long de l'année 2023, Léko a également développé ses relations avec les **collectivités**. Depuis sa création, l'éco-organisme contribue, proportionnellement à la part des mises en marché de ses adhérents, à leur financement au travers du mécanisme d'équilibrage financier avec les autres organismes agréés. En 2024, Léko pourra soutenir directement les **13 collectivités qui ont décidé de le rejoindre**, représentant **1,3 M d'habitants**.

#### ***Un nouveau cahier des charges pour une filière élargie***

En 2024, Léko développera également ses actions autour des papiers graphiques qui ont fusionné avec la filière des emballages ménagers. La déclaration des mises en marché 2024 des papiers graphiques auprès de Léko débutera en janvier 2025.

Le nouveau cahier des charges de la filière prévoit également une série d'évolutions, auxquelles Léko s'associera activement. Il s'agit notamment de renforcer l'accompagnement des adhérents à l'éco-conception de leurs emballages, le développement du réemploi des emballages, ou encore la collecte hors-foyer.

### **S'affirmer comme l'acteur de référence auprès du grand public**

Enfin, dès le début 2024, Léko accélère dans sa mission de **sensibilisation du grand public** aux gestes de tri, à la réduction et au réemploi des emballages. L'éco-organisme, avec l'accompagnement du cabinet de conseil C'Durable, se lance en effet sur les **réseaux sociaux** - Instagram, Facebook et Tiktok. Il publiera, sur ces trois réseaux, des contenus pratiques, mais aussi des enquêtes et reportages, sans oublier une dimension plus ludique, avec des challenges et jeux-concours. Des **influenceurs incarnent et relaient** ces contenus, pour optimiser leur visibilité. L'objectif : positionner Léko comme l'acteur de référence du tri, de la réduction des emballages et du réemploi auprès du grand public, pour aider les Français à adopter les bons gestes.

*« Il reste beaucoup à faire pour modifier les comportements au quotidien, observe **Patrick Bariol, directeur général de Léko**. Si la tendance actuelle se poursuit, la consommation d'emballages progressera de 25% d'ici 2040. Or, la France a pris l'engagement de la réduire de 15 % par habitant entre 2010 et 2030. C'est pour atteindre cet objectif qu'il est important d'agir aussi bien auprès des professionnels de notre filière et des industriels, qu'auprès du grand public : il nous semble indispensable de mobiliser ces différentes cibles en synergie ».*

C'est simple, bac jaune ou bac de verre ; aujourd'hui tous les emballages se trient !

### **A propos de Léko**

Léko est un **éco-organisme agréé par l'État**, en charge de gérer pour le compte des entreprises qui produisent ou importent des produits emballés sur le territoire français, leur Responsabilité Élargie de Producteurs (REP), pour la gestion des emballages ménagers.

Léko a également pour mission d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de prévention au travers de la réduction des mises en marché d'emballages en les accompagnant sur des sujets tels que le réemploi ou l'éco-conception. [www.leko-organisme.fr](http://www.leko-organisme.fr) – [contact@leko-organisme.fr](mailto:contact@leko-organisme.fr)

### **CONTACT PRESSE**

Najette Chaib - [nchaib@beyondcom.fr](mailto:nchaib@beyondcom.fr) - 06 18 38 11 14